

---

# Renforcer le Mécanisme de développement propre pour mieux atteindre les objectifs de développement durable

Document de référence pour le panel de discussion  
organisé en marge de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties :

*Les avantages des Mécanismes pour un développement propre - une  
étude de cas en Afrique*

**Carol Brunt**  
**Any Knechtel**

Novembre 2005



Aide au développement durable des communautés

---

## Remerciements

Les auteurs désirent remercier les organisations locales qui ont contribué à l'implantation des Centres d'aide aux petits projets en Inde, au Kenya et au Nigeria, de même que les gouvernements hôtes et les participants aux projets. C'est grâce à leur dévouement et à leur implication que nous pouvons partager ici cette expérience.

### À propos des auteurs

Carol Brunt est la directrice du programme international de l'Institut Pembina. Elle est responsable de la mise au point et de l'implantation des projets de production d'énergie renouvelable destinés aux communautés rurales des pays en voie de développement. Carol a acquis une solide expérience dans le domaine de la gestion des projets de Mécanisme de développement propre (MDP) puisqu'elle était responsable de l'implantation du Centre d'aide pour les petits projets en Inde et au Kenya. Elle s'occupe présentement de l'implantation d'un Centre au Nigeria.

Anya Knechtel se spécialise dans le domaine des énergies renouvelables et des changements climatiques pour le programme international de l'Institut Pembina. Elle a supervisé l'implantation de projets MDP et d'énergie rurale en Amérique latine. Anya termine actuellement une maîtrise en développement international à l'Université de Colombie-Britannique (Canada) dont le thème est le développement durable par l'intermédiaire du MDP.

*Renforcer le Mécanisme de développement propre pour mieux atteindre les objectifs de développement durable*

©2005 Institut Pembina

L'Institut Pembina

Box 7558, Drayton Valley, Alberta, T7A 1S7, Canada

Téléphone : 780.542.6272 Courriel : [piad@pembina.org](mailto:piad@pembina.org)

On peut télécharger des copies de ce document à partir de notre site Internet (<http://www.pembina.org>).

L'Institut Pembina propose des solutions innovatrices et durables dans le domaine de l'énergie par le biais de la recherche, de l'éducation et de l'intervention publique. L'Institut fait la promotion du développement durable (environnemental, social et économique) en proposant des solutions pratiques pour les communautés, les individus, les gouvernements et les entreprises. Il informe et produit des documents de recherche utiles pour l'établissement de politiques dans le domaine des changements climatiques, de l'énergie, de l'économie durable, de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'énergie, de la production d'énergie renouvelable et de la gestion environnementale. Pour en savoir plus sur l'Institut Pembina, visitez le <http://www.pembina.org> ou écrivez à l'adresse suivante : [info@pembina.org](mailto:info@pembina.org)

La publication de ce rapport a été rendue possible grâce à l'aide du gouvernement du Canada.

---

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Le Centre d'aide aux petits projets MDP du Canada</b>	<b>3</b>
Historique	3
Les principaux résultats de notre expérience	3
<b>Il faut renforcer le MDP</b>	<b>5</b>
Problématique et recommandations	5
<b>Conclusions</b>	<b>12</b>
<b>Références</b>	<b>14</b>

---

## Introduction

Le Mécanisme pour un Développement propre (MDP) est l'un des trois mécanismes de flexibilité établis par le Protocole de Kyoto en 1997. C'est le seul qui permet la participation à la fois des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Le MDP a deux objectifs complémentaires : appuyer les projets de développement durable et réduire les émissions de GES de façon économique. Le MDP permet d'aider les pays en voie de développement à atteindre leurs objectifs nationaux de développement durable et permet aux communautés locales de se développer<sup>1</sup> grâce à la mise au point et à l'implantation de projets d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable à faibles émissions. Du même souffle, le MDP aide les pays industrialisés à atteindre leurs cibles de réduction de Kyoto à moindre coût grâce à l'achat de droits d'émission résultant des projets.

Comme on le souligne dans le document *Energy for the Poor* (2002)<sup>2</sup> publié par le Department for International Development (DfID), l'accès à des sources d'énergie propres, efficaces et fiables constitue une priorité pour de nombreuses communautés des pays en voie de développement. En favorisant l'accès à des sources d'énergie locales et renouvelables, les projets MDP peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de développement locaux et nationaux. De plus, cet accès constituera un élément important pour l'atteinte des objectifs mondiaux.

Un processus simplifié a été mis au point pour les projets à petite échelle. Il permet de normaliser le processus d'établissement des niveaux de référence et de suivi et de réduire le nombre d'étapes et d'approbations nécessaires, et donc les coûts de transaction, ce qui augmente le nombre de petits projets qui peuvent obtenir un financement. Le processus simplifié permet aussi de regrouper les projets à petite échelle à différentes étapes du cycle du projet de façon à atteindre les seuils minimaux de droits d'émissions demandés par les investisseurs.

Le rapport *State and Trends of Carbon Market 2005* de la Banque mondiale présente une vue d'ensemble du marché actuel des certificats de réduction d'émissions (CRE) générés par les projets MDP. On voit que le marché se porte bien et qu'il se caractérise par un grand volume d'échange et des prix peu élevés, ce qui constitue un environnement idéal pour faire des investissements à long terme rentables. Voici les points saillants du rapport :

- 107 millions de tonnes d'équivalent carbone ont été échangés dans le cadre des projets de 2004 et l'on s'attend à une poursuite de la croissance.
- L'Inde, le Brésil et le Chili sont encore les principaux fournisseurs de CRE provenant des projets. L'Afrique a réalisé un seul projet à grande échelle au cours de cette période.
- Les projets de destruction des HFC<sub>23</sub> sont encore ceux qui produisent les plus grands volumes de réductions d'émission, suivis par le captage du méthane et le captage des gaz de biomasse et des sites d'enfouissement.

---

<sup>1</sup> Les pays hôtes doivent définir des critères environnementaux, économiques et de développement social durable pour évaluer les projets MDP. L'interprétation de l'Institut Pembina en ce qui concerne le développement durable à l'échelle locale est qu'il doit améliorer les conditions de vie en améliorant l'accès aux sources d'énergie par l'intermédiaire de projets MDP qui entraînent aussi une réduction des émissions de GES.

<sup>2</sup> Department for International Development. (2002). *Energy for the Poor: Underpinning the Millennium Development Goals*. London: DFID, <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/energyforthe poor.pdf>

- 
- Les CRE se transigent au prix de 3 à 7,15 \$ US et le prix moyen pondéré est de 5 \$ US. On a peu de signaux indicateurs quant aux prix d'après 2012.<sup>3</sup>

Toutefois, comme l'indique aussi le rapport de la Banque mondiale, les projets MDP réalisés dans les petites communautés ne sont pas très présents sur le marché du carbone. L'Afrique, en particulier, a peu profité des investissements de MDP. Il y a bien un certain nombre de projets à petite échelle en préparation mais, comme le précise la Banque mondiale : « L'Afrique continue à être à l'écart du marché du carbone; on y a enregistré très peu de transactions entre janvier 2004 et avril 2005.... Cette sous-représentation de l'Afrique soulève des questions importantes quant à l'équité de la distribution du marché MDP. »<sup>4</sup>

La principale conséquence de cette situation est qu'on se trouve à donner priorité aux projets à faible coût qui engendrent de forts volumes de réduction des émissions et que cela apporte peu de bénéfices pour les communautés locales en matière de développement durable.

Depuis le début, le MDP est pénalisé parce qu'il est peu connu et que peu de gens sont formés pour en faire la promotion. Les entrepreneurs potentiels – notamment les petites et moyennes entreprises locales et les organisations non gouvernementales (ONG) – ne peuvent donc pas utiliser les leviers financiers du MDP pour favoriser le développement de projets locaux. Récemment, on a tenté de pallier cette situation à différents endroits dans le monde en offrant des formations de MDP pour favoriser la participation des petits entrepreneurs locaux et pour augmenter le nombre de projets MDP. Cependant, même en augmentant le nombre de participants, et donc le nombre de projets MDP prêts à mettre en route, un problème demeure : les entrepreneurs font souvent face à un marché potentiel très limité, et parfois même inexistant, pour leurs CRE. Les investisseurs hésitent à acheter les droits d'émission pour des petits projets, qu'ils considèrent « risqués » et plusieurs estiment que les quantités de CRE en jeu sont trop petites en regard des risques perçus.

Pour tenter de rétablir l'équilibre entre les deux objectifs du MDP et augmenter le nombre de projets de première qualité qui génèrent à la fois des droits d'émission facilement vendables et des bénéfices en matière de développement durable à l'échelle locale, l'Institut Pembina a mis sur pied des Centres d'aide aux petits projets (CAPP).

---

<sup>3</sup> Lecocq, F., & Capoor, K. (2005). *State and Trends of the Carbon Market 2005*. Washington, DC: World Bank & International Emissions Trading Association (IETA), <http://carbonfinance.org/docs/CarbonMarketStudy2005.pdf>

<sup>4</sup> Le manque de données disponibles contribue au manque d'information sur les projets à petite échelle. Lecocq et Capoor (2005) ont utilisé les données fournies par des courtiers internationaux en droits d'émissions parce qu'il n'existe pas de registraire public des transactions reliées aux projets.

---

## Le Centre d'aide aux petits projets MDP du Canada

### Historique

En 2001, l'Institut Pembina a lancé son Centre d'aide aux petits projets MDP. L'Institut croit que le MDP offre un bon potentiel pour appuyer le développement de projets à petite échelle dans le secteur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. L'objectif global du CAPP a été défini ainsi :

*Mieux faire connaître le MDP auprès des ONG et des PME des pays en voie de développement afin de leur permettre d'avoir accès à des sources de financement supplémentaires pour des projets à l'échelle de la communauté*

Le CAPP a aussi établi quatre objectifs secondaires :

- Faire, auprès des petites communautés, la promotion de projets MDP admissibles au processus d'approbation simplifié dans le domaine de l'énergie renouvelable ou d'autres secteurs qui permettent de réduire les GES.
- Favoriser l'accès au MDP dans les pays et les régions touchés par des barrières financières.
- Aider les communautés, les ONG, les PME et les autres entrepreneurs potentiels à préparer la documentation nécessaire pour développer des petits projets MDP.
- Mettre en contact des investisseurs canadiens MDP avec des entrepreneurs MDP qui gèrent des projets axés sur la communauté dans les pays en voie de développement.

Le CAPP n'est pas un lieu physique mais plutôt un centre névralgique et un secrétariat à partir duquel l'Institut Pembina peut coordonner la gestion financière générale des projets, gérer les communications avec les donateurs et faire le suivi des résultats. L'Institut fournit aussi un support technique et une aide à la sélection des projets, des références en matière de formation et il révise les documents remplis pour les projets MDP.

Dans chaque pays, des partenaires locaux sont responsables de la sélection des entrepreneurs potentiels, de l'organisation des ateliers de formation, du suivi de la préparation des documents, des communications initiales avec les investisseurs et de la préparation des comptes-rendus pour l'Institut.

### Les principaux résultats de notre expérience

En Inde, au Kenya et au Nigeria, les entrepreneurs se sont montrés vraiment intéressés à participer aux projets MDP avec l'aide des Centres d'aide aux petits projets locaux que nous avons mis sur pied dans ces pays. Leur intérêt premier était de profiter d'une source de financement alternative pour leurs projets. La plupart ne savaient pratiquement rien du MDP, de sa réglementation et du cycle de fonctionnement des projets. L'expérience de l'Institut Pembina a démontré que les entrepreneurs locaux ont besoin d'une aide continue pour préparer leur

---

demande de projet MDP, pour établir leur niveau de référence, remplir les documents requis et évaluer les aspects économiques reliés au financement par les droits d'émission.

Les entrepreneurs accordent beaucoup d'importance à l'expérience pratique fournie par le CAPP pour la conception et la mise au point des projets MDP. Dans bien des cas, ils n'ont accès à aucune source de financement et ils n'ont pas l'expérience requise pour préparer les projets MDP. La formation du CAPP leur permet d'acquérir de nouvelles compétences et d'actualiser ces projets. Cette formation touche notamment à la conception des projets MDP, à la préparation d'un plan d'affaires et à la gestion des activités. Ce sont là des acquis transférables qui peuvent ensuite servir à préparer d'autres projets, soit dans le cadre du MDP, soit dans d'autres secteurs de développement.

Au cours des quatre dernières années, le CAPP a contribué à la préparation de 13 projets MDP au sein de petites communautés : huit en Inde et cinq au Kenya. Des investisseurs internationaux se sont déjà montrés intéressés par certains de ces projets. Voici quelques exemples :

<b>Inde</b>	<b>Kenya</b>
Microcentrales hydroélectriques	Cogénération avec la bagasse
Lanternes solaires	Pompe à pédale
Systèmes solaires domestiques	Système d'éclairage solaire PV
Chauffe-eau solaires	Production de biocombustibles
Pompes à pédale	
Fours à axe vertical	
Gazogènes de biomasse	

Une fois implantés, ces projets apporteront une importante contribution au développement des communautés participantes en fournissant de meilleurs services (éclairage et eau chaude), des revenus supplémentaires (petites entreprises), des économies pour les ménages (de combustible, par exemple) et en apportant des avantages locaux en matière de santé et d'environnement.

#### **Projet de combustible à base de graines de jatropha, Kenya**

Ce projet a été entrepris par l'intermédiaire du CAPP du Kenya. Il constitue un exemple intéressant d'un projet MDP à petite échelle qui entraîne des bénéfices en matière de développement durable, tout en suscitant l'intérêt des investisseurs. Dans le cadre de ce projet, les cultivateurs locaux feront pousser un arbre, le jatropha, et ils récolteront les graines pour en extraire une huile. Cette huile pourra remplacer le kérosène pour l'éclairage et la cuisson. L'huile brute pourra aussi être transformée en biodiesel et en glycérol. Le biodiesel pourra servir de combustible pour des moteurs de génératrices, par exemple. Le tourteau (les graines écrasées après extraction de l'huile) servira d'engrais et on peut faire du savon avec le glycérol. Somme toute, les cultivateurs et la population locale réaliseront des économies, ils profiteront de nouvelles sources de revenus, ils amélioreront leur environnement grâce à l'utilisation d'un combustible plus propre et ils obtiendront un engrais biologique et du glycérol.

Le travail du CAPP apporte aussi une autre contribution importante parce qu'il a permis de mettre à l'épreuve le processus de demande simplifié de la CCNUCC avec des projets à petite échelle réels. Diverses recommandations ont été présentées à la CCNUCC, dont un nouveau

---

mode d'établissement des niveaux de référence élaboré par le CAPP indien dans le cadre d'un projet de remplacement des lampes au kérosène par un système d'éclairage à énergie solaire. Ainsi, en 2005, le conseil de direction du MDP a adopté une nouvelle mesure pour les projets d'énergie renouvelable à petite échelle qui permet d'utiliser une projection de la consommation historique de carburant ajustée sur les tendances actuelles comme niveau de référence pour les projets de remplacement des technologies de production d'électricité à partir de combustibles par des technologies qui font appel à des ressources renouvelables.<sup>5</sup> Cette décision va dans le sens de la recommandation du CAPP.

## **Il faut renforcer le MDP**

### **Problématique et recommandations**

L'introduction du modèle du CAPP pour le MDP a mené à la création de plusieurs projets MDP à petite échelle, à la formation d'étudiants et de consultants locaux bien au fait du MDP et au lancement de projets en Inde, au Kenya et, plus récemment, au Nigeria.

Ce processus a aussi permis d'examiner à fond le mécanisme lui-même et d'observer comment il s'appliquait aux projets à petite échelle dans les communautés des pays en voie de développement. Il en ressort clairement que le mécanisme n'a pas évolué dans la direction anticipée au départ et qu'il n'a pas été appliqué de façon uniforme. Dans cette section, nous examinerons les principaux problèmes associés à l'application du mécanisme dans le cas des projets à petite échelle. Ensuite, sur la base des expériences concrètes et des résultats obtenus, nous proposerons des recommandations pour améliorer le processus actuel.

### **1. Donner priorité au développement durable**

En tout respect pour le MDP, l'Institut Pembina a interprété le terme « développement durable » comme faisant référence aux avantages pour la population qui résultent d'un meilleur accès aux sources d'énergie par l'entremise de projets qui permettent aussi de réduire les émissions de GES. Or, la question qui se pose quand on examine la gamme des projets MDP actuels, c'est de savoir si ce terme s'applique aux communautés ou aux pays hôtes. Il est vrai que les projets reliés aux énergies renouvelables représentent une bonne partie des projets étudiés par le MDP<sup>6</sup> et il est vrai que ces projets ont ou vont contribuer à améliorer l'accès à des sources d'énergie

---

<sup>5</sup> Voir : Project Type I.A. Renewable Energy Projects, Electricity generation by the user (Option 3: A trend adjusted projection of historic fuel consumption is acceptable in situations where an existing technology is replaced) in *Simplified modalities and procedures for small-scale CDM project activities - Annex B: Indicative Simplified Baseline and Monitoring for Selected Small-Scale CDM Project Activity Categories*, Version 06: 30 septembre 2005.

<sup>6</sup> Selon les calculs du Centre Risoe du PNUE (2005), les projets dans le secteur des énergies renouvelables représentent 61 % des projets MDP validés, mais correspondent à seulement 20 % des CRE susceptibles d'être livrés avec succès.

---

propres et à réduire les émissions de GES à l'échelle nationale. Mais il semble cependant que les communautés locales n'ont pas profité directement, ni de façon significative, des activités de ces projets.

Les projets MDP à petite échelle développés par le CAPP répondent aux critères suivants :

1. Donner accès à des sources d'énergie fiables et propres qui permettent d'améliorer le niveau de vie des populations rurales et des populations urbaines à faible revenu tout en leur permettant de gagner leur vie de façon durable, contribuant ainsi à atténuer la pauvreté.
2. Faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de GES pour renforcer la capacité des pays en voie de développement à répondre à l'augmentation de leur demande énergétique par le biais de sources d'énergie renouvelables tout en limitant les émissions de GES associées à leur croissance économique future.

En vertu de l'Accord de Bonn, on confie, à juste titre, aux pays hôtes la responsabilité d'établir leurs critères de développement durable pour les projets MDP. En établissant des critères qui correspondent à leurs objectifs de développement nationaux, les pays hôtes s'assurent donc que le MDP leur apporte des bénéfices à l'échelle nationale. Toutefois, certains analystes estiment que l'établissement et l'application de ces critères peuvent poser certains problèmes :

« Les Autorités nationales désignées (AND) des pays hôtes doivent trouver un équilibre entre leur intérêt à court terme, qui passe par un maximum d'investissements étrangers, et leur intérêt à long terme, plus complexe, qui implique la restructuration de leur réseau énergétique en fonction de critères de développement durable. Qui plus est, ils n'ont souvent ni les capacités ni les ressources pour évaluer les implications de leur participation à un projet MDP. Même avec les meilleures intentions, il est difficile pour le pays hôte d'empêcher que le choix des critères de développement durable se transforme en une course pour obtenir le plus d'investissements possible. Toutefois, comme la facilité de remplacement des critères de développement durable constitue pour les investisseurs un élément positif, les choses risquent peu de changer. »<sup>7</sup>

Bref, lorsque les pays hôtes cherchent à maximiser les bénéfices des projets MDP, il n'est pas certain que ces bénéfices aient des retombées au niveau des communautés locales. C'est pour cette raison qu'on a proposé d'établir des critères additionnels pour définir le développement durable de façon à englober les communautés locales. La création de nouveaux critères ne doit pas être perçue comme une tentative pour contourner l'autorité des pays hôtes, mais plutôt comme un outil pour s'assurer que chaque projet répond à la fois aux besoins de développement locaux et aux objectifs nationaux définis par les pays hôtes. De plus, en établissant des normes stables pour évaluer la contribution des projets, les nouveaux critères pourraient aider les entrepreneurs à vendre leurs CRE.

---

<sup>7</sup> Schlup, M.. (2005) "One goal is not enough.", *Carbon Finance* Vol.2(21), <http://www.carbon-financeonline.com>

---

Les projets qui répondent à la norme Gold Standard<sup>8</sup> sont reconnus pour leur qualité. Son objectif est d'assurer aux acheteurs de CRE que les projets répondent aux critères de développement durable, qu'ils apportent des bénéfices directs aux communautés et qu'ils ont été élaborés avec la participation mesurable des parties prenantes. Cette norme vise à réduire les risques associés au financement, aux délais de livraison et à l'additionnalité. On s'attend à ce que les projets qualifiés génèrent de meilleurs prix pour les CRE, des paiements devancés de la part des investisseurs et des avantages résultant d'une meilleure communication avec les parties prenantes.

Les indicateurs de la norme Gold Standard permettent de s'assurer qu'« aucun effet potentiellement dommageable du projet n'a été ignoré et qu'on a prévu des mesures d'atténuation pertinentes » en évaluant :

1. les questions environnementales locales, régionales et mondiales
2. les questions relatives au développement social durable
3. les aspects économiques et technologiques relatifs au développement.<sup>9</sup>

Les indicateurs Gold Standard mettent l'accent sur l'évaluation du développement durable au niveau local, là où le projet est lancé. Ces indicateurs peuvent très bien être utilisés de concert avec ceux établis par les pays hôtes afin d'encourager la promotion des projets MDP durables.

En plus des projets lancés par l'entremise du CAPP, on commence désormais à trouver quelques exemples d'utilisation efficace du MDP pour promouvoir le développement durable.

#### **Projet d'amélioration énergétique pour les habitations urbaines, Kuyasa, Afrique du Sud**

Ce projet vise quelque 2400 immeubles de l'agglomération de Kuyasa à Cape Town. Il a été mis au point conjointement par SouthSouthNorth (SSN) et par le conseil municipal de Cape Town, puis déposé auprès du conseil de direction du MDP en août 2005. L'objectif du projet est de mettre en place des systèmes d'éclairage moins énergivore, d'isoler les toits et d'installer un système d'alimentation en eau chaude à énergie solaire. On estime que ce projet permettra de réduire les émissions de gaz carbonique de 2,8 tonnes par année par ménage.<sup>10</sup>

#### ***Recommandation :***

Nous recommandons que le Canada et les autres pays de l'Annexe 1 achètent des CRE provenant de projets qui génèrent d'importants bénéfices en matière de développement durable à l'échelle locale et que, conséquemment, lors de la sélection des projets à inclure dans leur portefeuille MDP, ces pays utilisent des critères semblables à ceux établis par la norme Gold Standard (ou qu'ils privilégient les projets ayant reçu cette accréditation).

---

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur la norme Gold Standard, voir [www.cdmgoldstandard.org](http://www.cdmgoldstandard.org)

<sup>9</sup> Schlup, M. *What can CDM projects contribute to sustainable development?*, [www.reeep.org/index.cfm?articleid=1200](http://www.reeep.org/index.cfm?articleid=1200)

<sup>10</sup> *Gold Standard Scores First CDM Registration*, Communiqué de presse, BASE and the Gold Standard, 6 septembre 2005, [www.cdmgoldstandard.org](http://www.cdmgoldstandard.org).

---

## 2. La problématique de l'offre et la demande

En cours d'application, le MDP s'est éloigné de son objectif d'aide au développement durable, notamment à cause des préférences des investisseurs de l'Annexe 1. À l'heure actuelle, on a de bonnes raisons de croire que d'ici à la fin de la première période d'engagement, la demande de CRE des pays de l'Annexe 1 surpassera l'offre. La Banque mondiale explique ce déséquilibre de différentes façons. Par exemple :

« L'offre réagit lentement à l'augmentation de la demande : Il y a des indications à l'effet que la demande initiale est forte et on trouve sur le marché des nouveaux acheteurs qui disposent d'importantes sommes d'argent. Ainsi, la capitalisation des fonds pour le carbone à l'échelle mondiale est passée, approximativement, de 275 \$ millions en janvier 2004, à 950 millions \$ en avril 2005, soit une augmentation de 250 %. Pourtant, en raison des délais pour trouver des projets et des incertitudes réglementaires au conseil de direction, une petite partie seulement de ce nouveau pouvoir d'achat a pu être appliqué à des nouvelles transactions (moins de 5 % jusqu'ici). »<sup>11</sup>

Il est vrai que certaines incertitudes réglementaires, notamment à propos des questions d'additionnalité, ont contribué à limiter l'offre de CRE, mais les investisseurs ont aussi leur part de responsabilité à cet égard. En effet, la demande initiale est élevée, mais la plupart des investisseurs (incluant les gouvernements) donnent priorité aux achats de CRE finaux au lieu d'investir dans les certificats de réductions vérifiées. En pratique, cela réduit le niveau de financement de première ligne pour les entrepreneurs et cela place tous les risques associés au développement du projet et à livraison des CRE sur les épaules de l'entrepreneur.<sup>12</sup>

Cette situation est particulièrement problématique pour les entrepreneurs de projets à petite échelle parce qu'ils ont habituellement peu accès aux modes de financement conventionnels. Le MDP a été conçu pour débloquer des fonds de carbone de première ligne et ainsi permettre une répartition des risques entre l'entrepreneur et l'investisseur. En pratique, cela s'est très peu produit. À l'échelle locale, les banques et les prêteurs considèrent que les risques associés au développement des projets sont extrêmement élevés à cause de l'incertitude qui entoure le financement du carbone, tandis que les investisseurs évitent les risques en concentrant leurs achats sur les projets déjà à maturité. Résultat : on développe moins de projets à cause du manque de financement de première ligne pour les entrepreneurs et cela se traduit par une baisse de l'offre de CRE à cause du financement insuffisant.

« La principale barrière aux projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique (ER/EE) ne provient pas de l'inscription auprès du conseil de direction, mais du manque d'investisseurs prêt à financer les coûts de démarrage élevés des projets. Les projets ER/EE ne bénéficient que d'une augmentation relativement modeste de leur taux de rendement interne (TRI) grâce aux revenus

---

<sup>11</sup> Lecocq, F., & Capoor, K. (2005). *State and Trends of the Carbon Market 2005*. Washington, DC: World Bank & International Emissions Trading Association (IETA), <http://carbonfinance.org/docs/CarbonMarketStudy2005.pdf>

<sup>12</sup> Wilder, M., & Willis, M. (2004). "CDM legal issues: an alternative perspective". *Carbon Finance*, Vol. 1(10), <http://www.carbon-financeonline.com>

---

des droits d'émission. Pourtant, on s'attendait justement à ce que l'augmentation du TRI généré par les CRE attire les investisseurs et, de pair avec le MDP, favorise la mise sur pied d'un plus grand nombre de projets. »<sup>13</sup>

Le prix des droits d'émissions ne reflète pas la valeur du risque pris par l'entrepreneur. À la suite du projet pilote mené par le CAPP en Inde en 2003, on concluait : « Il serait avantageux pour les projets MDP à petite échelle que les prix des droits d'émissions soient plus élevés qu'ils ne sont actuellement (de 3 à 5 \$ US par tonne de CO<sub>2</sub>). » Les prix ont peu augmenté depuis 2003 et la Banque mondiale estime que les prix devraient se maintenir entre 5 et 10 \$ US par tonne au cours de la première période d'engagement.<sup>14</sup>

### ***Recommandations :***

Nous recommandons que les participants de l'Annexe 1 investissent dans le développement des projets MDP en offrant des prêts à taux d'intérêt réduit aux entrepreneurs ou en fournissant un financement de première ligne par l'intermédiaire de contrats d'achat. De plus, les participants devront payer un prix plus élevé pour les projets de première qualité puisqu'ils ont une valeur plus élevée du fait qu'ils engendrent plus de bénéfices en matière de développement durable à l'échelle locale.

En agissant de la sorte, les participants de l'Annexe 1 favoriseront une meilleure répartition du risque entre les entrepreneurs et les acheteurs, ce qui contribuera à réduire les barrières financières qui affectent les entrepreneurs. Les investisseurs qui désirent appuyer les objectifs de développement durable du MDP doivent être prêts à payer un prix plus élevé pour de tels projets.

### **3. Mieux connaître et mieux comprendre le MDP**

La mise au point de projets MDP, surtout ceux à petite échelle, est une tâche intimidante pour les entrepreneurs. En effet, pour fournir les informations précises demandées dans les documents, ils doivent se familiariser avec une foule de concepts parfois complexes : cycle du projet, établissement du niveau de référence des émissions, réglementation, additionnalité, rendement sur l'investissement, processus de validation, de vérification et d'approbation, etc. Bref, les entrepreneurs ne peuvent pas bénéficier du financement international pour leurs projets locaux s'ils ne maîtrisent pas le fonctionnement du MDP.

Par contre, comme nous l'avons démontré avec le modèle du CAPP de l'Institut Pembina, le fait d'investir pour former les intervenants et d'offrir une aide permanente mène à la mise sur pied de projets MDP à petite échelle commercialisables dans une variété de secteurs (voir plus haut).

---

<sup>13</sup> Schlup, M. (2005). "One goal is not enough". *Carbon Finance*, Vol. 2, (21), <http://www.carbon-financeonline.com>

<sup>14</sup> Bell, W. and Drexhage, J. (2005). *Climate Change and the International Carbon Market*. Winnipeg: Institut international du développement durable (IIDDD), [www.iisd.org/pdf/2005/climate\\_carbon.pdf](http://www.iisd.org/pdf/2005/climate_carbon.pdf).

---

Des organisations comme SouthSouthNorth ont aussi mis au point des outils utiles, comme le *CDM Practitioners' Practical Toolkit*.<sup>15</sup> Ce guide est conçu pour aider les organisations à mettre en branle le processus de préparation du projet et il fournit d'excellents conseils pour augmenter les bénéfices des projets en matière de développement durable et pour régler les éventuels problèmes reliés aux questions financières et réglementaires.

Cependant, il reste encore un domaine pour lequel les entrepreneurs ont besoin d'aide supplémentaire et c'est celui des aspects politiques et légaux associés aux projets : sous-performance d'un projet, risques associés aux marchés, titres de CRE, transferts de titres, modes de correction en cas de sous-performance, définition de force majeure, règlement des différends, etc.<sup>16</sup>

### ***Recommandations :***

Les entrepreneurs de projets MDP à petite échelle ont besoin d'aide pour établir les niveaux de référence, pour remplir les documents et pour évaluer la rentabilité en fonction du financement. C'est pourquoi nous recommandons que les pays de l'Annexe 1 augmentent le niveau d'aide offert et les programmes de formation pour permettre aux entrepreneurs des pays en voie de développement d'être mieux informés de l'existence des programmes de MDP et de mieux connaître leur fonctionnement afin de pouvoir en profiter plus facilement. Le modèle du CAPP de l'Institut Pembina pourrait s'avérer utile à cet égard.

Le PNUE a publié un guide intitulé *Legal Issues Guidebook to the CDM* qui présente les principaux risques associés aux différentes étapes de développement et d'application des projets MDP et il donne des conseils sur la façon d'aborder les questions légales et contractuelles pour minimiser les risques.<sup>17</sup> En plus de ce type de guide, il serait aussi très utile de répertorier des expériences réelles vécues en ce qui concerne les problèmes légaux des projets (les transferts de titres, par exemple) afin d'aider les entrepreneurs à éviter de faire les mêmes erreurs et pour uniformiser les pratiques.

## **4. Le fonctionnement du conseil de direction**

On s'attend à ce que le conseil de direction du MDP approuve environ 70 projets MDP en 2005. Or, pour que le MDP ait un impact réel sur l'environnement mondial et qu'il contribue de façon significative à favoriser le développement durable dans les pays hôtes, il va falloir que le conseil approuve beaucoup plus de projets annuellement. À cause d'un problème relié au financement des travaux du conseil (de 3,8 millions \$ en 2005) et d'un problème de synchronisation des

---

<sup>15</sup> Voir : <http://www.cdmguide.com>

<sup>16</sup> Wilder, M., & Willis, M. (2004). "CDM legal issues: an alternative perspective". *Carbon Finance*, Vol. 1(10), <http://www.carbon-financeonline.com>

<sup>17</sup> Centre Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement. *Legal Issues Guidebook to the CDM*, <http://www.cd4cdm.org/Publications/CDM%20Legal%20Issues%20Guidebook.pdf>

---

réunions entre le conseil et le comité responsable de l'établissement des règles et des normes, on n'a guère pu accélérer le processus de sélection jusqu'ici.<sup>18</sup>

Aucun projet MDP du CAPP n'a encore atteint l'étape des approbations par le conseil et comme, au total, il y a encore peu de projets approuvés qui pourraient servir d'exemples positifs pour démontrer l'efficacité du MDP, il est plus difficile de convaincre les entrepreneurs de participer. Certains se demandent s'ils seront capables d'absorber les coûts administratifs associés à la mise sur pied et à la gestion d'un projet. Cela est particulièrement vrai dans le cas des entrepreneurs (notamment les ONG) dont les fonds et les ressources sont limités et qui ne peuvent pas se permettre d'affecter des employés à la gestion d'un long processus d'approbation.

En mai 2005, le conseil de direction a présenté une série de propositions pour accélérer le processus d'approbation. Par exemple, on pourrait faire passer le nombre de membres du panel à 15 et augmenter les interactions entre le panel et les entités opérationnelles désignées.<sup>19</sup>

### **Recommandation :**

L'IETA réclame des ressources et du personnel adéquats pour permettre au conseil de direction du MDP de fonctionner de façon efficace et d'atteindre un « niveau de crédibilité » aux yeux des investisseurs.<sup>20</sup> En s'appuyant sur son expérience avec les projets MDP du CAPP, l'Institut Pembina recommande aussi que les pays de l'Annexe 1 fournissent des fonds supplémentaires pour permettre au conseil du MDP de fonctionner de façon plus efficace.

## **5. Le regroupement des projets**

La question du regroupement des projets a été abordée en détails par le IT Power Group (2005). Il propose notamment d'éliminer la limitation qui touche la taille des projets pour favoriser l'accès du marché à de plus grands volumes et d'établir un processus de regroupement pour des projets de mêmes secteurs, de différents secteurs, etc. L'objectif du regroupement est de réaliser des projets MDP qui ne seraient pas approuvés individuellement, parce qu'ils ne génèrent pas assez de CRE pour répondre aux critères d'approbation. À l'heure actuelle, l'application du concept de regroupement se fait de façon plutôt improvisée et n'obtient pas le soutien de tous les intervenants. De plus, l'absence d'un processus simplifié pour utiliser la méthode du regroupement constitue aussi un obstacle à son implantation.

En regroupant les petits projets par grands secteurs,<sup>21</sup> on pourrait développer des projets au niveau sectoriel et se détacher du processus d'approbation par projets individuels.

---

<sup>18</sup> Nicholls, M. (2005) "CDM concerns cloud COP 10." *Carbon Finance*, Vol.2(1), <http://www.carbon-financeonline.com>

<sup>19</sup> \_\_\_\_\_. (2005), "CDM Executive Board considers streamlining procedures", *Carbon Finance* Vol. 2(17), <http://www.carbon-financeonline.com>

<sup>20</sup> \_\_\_\_\_. (2005), "IETA calls for overhaul of CDM", *Carbon Finance*, Vol. 2(21)., <http://www.carbon-financeonline.com>

<sup>21</sup> Samaniego, J., & Figueres, C. (2002). Evolving to a Sector-Based Clean Development Mechanism. In K. A. Baumert, O. Blanchard, S. Llosa & J. Perkaus (Eds.), *Building on the Kyoto Protocol: Options for Protecting the Climate* (pp. 89-108). Washington, DC: World Resources Institute

---

Dépendamment de sa structuration, cette approche pourrait réduire les risques et les coûts de transaction pour les entrepreneurs de projets à petite échelle parce que les projets axés sur les communautés seraient pré-approuvés en fonction de certains critères. Cela permettrait de réduire les barrières administratives et financières actuelles qui affectent les entrepreneurs de projets à petite échelle et, donc, d'augmenter les bénéfices en matière de développement durable à l'échelle locale et nationale.

Plusieurs des projets MDP présentés au CAPP auraient pu générer des bénéfices en matière de développement durable pour les communautés locales. Malheureusement, ces projets n'ont pas pu être retenus parce que les CRE générés n'auraient pas été suffisants pour rentabiliser les projets au prix actuel des droits d'émission. Le nombre de projets entrepris par le CAPP était trop petit pour tester la méthode du regroupement.

Les questions légales font aussi que beaucoup d'entrepreneurs hésitent à regrouper leurs projets parce qu'un entrepreneur donné aurait alors à subir les conséquences de l'éventuelle sous-performance des autres projets. Il y a une inadéquation dans le cadre légal en ce qui concerne la marche à suivre en cas de non-respect des contrats.<sup>22</sup>

### ***Recommandation :***

Pour faire du regroupement une option plus efficace, il serait utile d'améliorer les outils de regroupement de projets à petite échelle de façon à rendre les groupes plus intéressants pour les acheteurs et d'adopter des mesures d'atténuation pour limiter les risques des entrepreneurs individuels au sein des groupes.

## **Conclusions**

Les réalisations du Centre d'aide aux petits projets de l'Institut Pembina en Inde, au Kenya et au Nigeria ont démontré que les projets MDP dans les petites communautés peuvent être réellement profitables en matière de développement durable, tout en aidant les pays de l'Annexe 1 à atteindre leurs cibles de réduction des émissions prévues au Protocole de Kyoto. Toutefois, l'expérience du CAPP a aussi fait ressortir le fait que les entrepreneurs doivent franchir plusieurs barrières pour mener à terme ces projets. Pour atteindre le double objectif de contribuer au développement durable tout en réduisant les émissions de façon économique, il faut renforcer le MDP pour le rendre plus efficace avec les projets à petite échelle.

L'expérience du CAPP nous amène aussi à conclure qu'il serait souhaitable que les pays de l'Annexe 1 jouent un rôle plus actif pour favoriser le développement durable par l'intermédiaire des investissements MDP. Ainsi, les investisseurs pourraient sélectionner leurs projets en utilisant un critère d'évaluation relatif au développement durable à l'échelle du projet lui-même. Par ailleurs, les investisseurs qui reconnaissent la valeur supplémentaire des projets qui engendrent des bénéfices en matière de développement durable à l'échelle locale doivent aussi

---

<sup>22</sup> Conversation avec M. Rajshekar, Symbiotec Research Associates, consultant auprès du Centre d'aide aux petits projets de MDP de l'Institut Pembina pour les projets en Inde, au Kenya et au Nigeria

---

que reconnaître que ces projets peuvent coûter plus cher à développer que les projets de CRE à grand volume, et ils doivent donc s'attendre à payer une surprime pour cette valeur ajoutée. Pour assurer un bon niveau de l'offre de ces CRE à valeur ajoutée, les investisseurs seraient bien avisés d'appuyer la mise en oeuvre de projets dans les petites communautés en fournissant un financement de première ligne ou des prêts à taux d'intérêt réduit, plutôt qu'en limitant leurs activités à l'achat de CRE finaux. Le fait de fournir un financement dès le début du cycle d'un projet réduit les risques de non-livraison qui découlent d'un financement insuffisant, ce qui réduit du même coup le risque global du projet.

Avec un approche structurante bien orchestrée, on pourra mieux atteindre les deux objectifs du MDP. Les entrepreneurs potentiels (comme les petites entreprises et les ONG, par exemple) connaissent et comprennent encore peu le MDP. L'expérience du CAPP démontre à quel point il est important de transmettre des connaissances théoriques et pratiques aux entrepreneurs potentiels afin qu'ils puissent utiliser efficacement les leviers financiers du MDP pour mettre en oeuvre des projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. L'approche du Centre d'aide aux petits projets de l'Institut Pembina a fait ces preuves à cet égard. Mais il faudra aussi augmenter les ressources et la formation pour aider les entrepreneurs à gérer les aspects légaux du MDP comme les transferts de titres et les risques associés à la sous-performance. Un apport de fonds supplémentaire de la part des pays de l'Annexe 1 permettrait d'augmenter l'efficacité du MDP en tant qu'outil pour promouvoir le développement durable et la production de CRE.

Il semble aussi souhaitable de régler certaines incertitudes réglementaires et certaines questions administratives, comme les ressources insuffisantes allouées au conseil de direction du MDP, afin d'augmenter le niveau de confiance généré par le MDP et d'améliorer l'efficacité du processus d'approbation. En modifiant la réglementation pour y incorporer les recommandations relatives au regroupement des projets et à l'approche par secteurs, on pourrait faciliter l'accès au MDP. De plus, une approche par secteurs pourrait contribuer à réduire les coûts de transaction pour les entrepreneurs de petits projets, ce qui entraînerait en conséquence une réduction du prix des CRE et aiderait les investisseurs de l'Annexe 1 à atteindre leurs cibles de Kyoto plus facilement.

Somme toute, à la lumière de l'expérience vécue par le Centre d'aide aux petits projets avec les entrepreneurs, on constate qu'il est nécessaire de renforcer le MDP. En effet, même si le CAPP a réussi à aider efficacement les entrepreneurs à participer aux projets MDP, il n'en demeure pas moins que les bénéfices en matière de développement durable découlant de ces projets et d'autres projets MDP demeureront limités tant qu'on n'aura pas réglé les problèmes que nous avons soulevés dans le présent document.

Le MDP est certainement un outil utile pour favoriser le développement durable à l'échelle locale, nationale et internationale. Les projets de production d'énergie renouvelable peuvent aider les communautés à avoir un meilleur accès aux sources d'énergie et à améliorer leur niveau de vie, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et à combattre les changements climatiques dans le monde. Les projets MDP peuvent aussi contribuer à l'atteinte des objectifs de développement nationaux des pays hôtes et à l'adoption de modes de production à long terme qui génèrent moins de GES. À l'échelle internationale, un Mécanisme de développement propre bien adapté pour atteindre ses deux objectifs contribuera à atteindre les objectifs de développement durable mondiaux et à réduire les émissions de GES.

---

## Références

- Baumert, K. A., Blanchard, O., Llosa, S., & Perkaus, J. (Eds.). (2002). *Building on the Kyoto Protocol: Options for Protecting the Climate*. Washington, DC: World Resources Institute, [http://pdf.wri.org/opc\\_full.pdf](http://pdf.wri.org/opc_full.pdf)
- Bell, W. and Drexhage, J. (2005). *Climate Change and the International Carbon Market*. Winnipeg: Institut international du développement durable (IIDD), [www.iisd.org/pdf/2005/climate\\_carbon.pdf](http://www.iisd.org/pdf/2005/climate_carbon.pdf)
- Cosbey, A., Parry, J.-E., Browne, J., Babu, Y. D., Bhandari, P., Drexhage, J., et al. (2005). *Realizing the Development Dividend: Making the CDM Work for Developing Countries*. Winnipeg: Institut international du développement durable (IIDD), [http://www.iisd.org/pdf/2005/climate\\_realizing\\_dividend.pdf](http://www.iisd.org/pdf/2005/climate_realizing_dividend.pdf)
- Department for International Development. (2002). *Energy for the Poor: Underpinning the Millennium Development Goals*. London: DFID, <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/energyforthepeer.pdf>
- IT Power Carbon. (2005). *A Guide to Bundling Small-scale CDM Projects* (document de référence pour un projet de regroupement intitulé Establishing the Institutional Capacity to Enable Small-scale CDM Projects in India): IT Power Group & Energy Research Centre of the Netherlands, <http://cdmpool.com>
- Lecocq, F., & Capoor, K. (2005). *State and Trends of the Carbon Market 2005*. Washington, DC: World Bank & International Emissions Trading Association (IETA)
- Nicholls, M. (2005). CDM concerns cloud COP 10. *Carbon Finance*, Vol.2 #1, <http://www.carbon-financeonline.com>
- Nicholls, M. (2005). Strong growth, but too slow? *Carbon Finance*, Vol.2 #17, <http://www.carbon-financeonline.com>
- Institut Pembina. (2003). *The 'D' in CDM: What the Clean Development Mechanism (CDM) Means for International Development*. Document présenté à l'atelier sur le MDP du Réseau action climat Canada, Ottawa, ON, Canada, <http://www.pembina.org>
- Schlup, M. (2005). "What can CDM projects contribute to sustainable development?", <http://www.reeep.org/index.cfm?articleid=1200>
- Centre Risoe du PNUE. (2005). "UNEP Risoe CDM Pipeline Overview" (consulté le 19/10/2005), [www.cd4cdm.org/Publications/CDMpipeline.pdf](http://www.cd4cdm.org/Publications/CDMpipeline.pdf)
- Wilder, M., & Willis, M. (2004). CDM legal issues: an alternative perspective. *Carbon Finance*, Vol. 1(10). <http://www.carbon-financeonline.com>
- \_\_\_\_\_. (2005), "CDM Executive Board considers streamlining procedures", *Carbon Finance* Vol. 2(17). : <http://www.carbon-financeonline.com>
- \_\_\_\_\_. (2005) "IETA calls for overhaul of CDM", *Carbon Finance*, Vol. 2(21). <http://www.carbon-financeonline.com>